

Vernaison, le 18 décembre 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019 A 20 H 00

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VERNAISON étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André VAGANAY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur VAGANAY, Monsieur PEREZ, Madame PILLON, Monsieur GOUX, Madame MALGOUYRES, Madame COSNARD, Monsieur BARD, Monsieur GONNARD, Madame BAEZA, Monsieur CARRE, Madame BOURDIN, Monsieur BENMERZOUQ, Madame PLA-PAUCHON, Monsieur DRID, Monsieur MONTEGUE, Madame LACROIX, Madame GRAZIANO, Monsieur VUILLEMARD, Madame BERNARD, Madame PALLEJA, Madame DESPINASSE, Monsieur GAILLARD, Mme VANEL

Étaient excusés représentés :

Madame FRAPPA ROUSSE représentée par Madame PLA PAUCHON
Monsieur POCHON représenté par Monsieur VUILLEMARD

Étaient absents :

Madame MARIN - Monsieur VOINDROT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal réuni de rendre hommage à Monsieur Claude VIAL, Maire de la Commune de CHARLY, en les invitant à respecter une minute de silence.

Désignation du secrétaire de séance : Madame BAEZA

1 – Acquisition par la Commune d'une licence IV – café de La Place, sis 136 place du 11 novembre 1918 à Vernaison

Monsieur le Maire rappelle que le café de La Place exploité par Mme Malika MOUHOUN fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Il s'avère que la licence IV liée à ce débit de boissons va être vendue.

Aussi, j'ai sollicité le mandataire judiciaire pour fait connaître l'intérêt de la Commune pour acquérir cette licence IV sur la base d'un montant de 8 000 € et que ce dossier serait présenté lors de la séance publique du 19 décembre. En effet, il est important que cette licence puisse demeurer sur le territoire de Vernaison notamment pour préserver dynamisme de l'activité commerciale sur le centre village.

Par message du 09 décembre, je suis informé que la vente aux enchères publiques aura lieu le mercredi 18 décembre à 11 h 30 dans les locaux du Commissaire-priseur judiciaire, chargé de cette vente.

Aussi, je vous demande de bien vouloir approuver le principe de cette acquisition, de m'autoriser à participer à cette vente pour soutenir les enchères pour l'achat susvisé dans la limite de cette proposition ainsi que de signer et accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à cette acquisition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Considérant l'intérêt pour la Commune de conserver la licence sur son territoire,

Considérant que la Commune devra désigner un exploitant soit en régie directe par une personnel morale de droit public ou privé, soit dans le cadre d'une délégation de service public,

Considérant que l'exploitant sera tenu de remplir l'obligation de formation donnant lieu à la délivrance du permis d'exploitation,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. **autorise** M. le Maire à participer à la vente aux enchères relative à la vente de la licence IV du café de La Place, situé 136 place du 11 novembre 1918 à Vernaison.

. **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à soutenir les enchères.

. **accepte** que M. le Maire ou son représentant puisse procéder au paiement pour cette acquisition pour une licence IV dans la limite de 10 000 € (DIX MILLE EUROS) hors frais dus au titre de ladite vente aux enchères.

. **donne** tous pouvoirs à M. le Maire et à Mme l'Adjointe déléguée à la vie économique, pour signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à la conclusion de ce dossier.

. **dit** que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » - fonctions 90 « interventions économiques » - du budget principal exercice 2019 et suivant.

2 – Questions diverses

Aucune question n'étant soulevée, la séance publique est levée à 20 h 10.



**Le Maire,
André VAGANAY**